



## **CONVENTION**

**entre**

**LA VILLE DE ROUEN**

**et**

**L'ELAN GYMNIQUE ROUENNAIS**

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire de ROUEN, agissant en cette qualité au nom et dans l'intérêt de ladite Ville, en exécution d'une délibération du Conseil Municipal du 29 mars 2004,

D'une part,

Et :

Monsieur Yann JARNAULT, Président de l'Association Elan Gymnique Rouennais, dont le siège social est situé 10-18, rue Saint-Julien à ROUEN,

D'autre part,

**- Exposé -**

L'Elan Gymnique Rouennais souhaite acquérir un plateau de compétition de gymnastique artistique mixte cet achat étant rendu nécessaire par les nouvelles normes imposées dans les compétitions officielles.

Afin de participer au financement de cette opération, le Conseil Municipal de ROUEN, lors de sa séance du 29 mars 2004, a décidé d'allouer à l'Association une subvention d'équipement de 21.600 €.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1. – La Ville de ROUEN s'engage à verser à l'Elan Gymnique Rouennais une subvention de 21.600 €, afin de participer au financement de l'acquisition d'un plateau de compétition de gymnastique artistique mixte.

Article 2. – La subvention allouée par la Ville de ROUEN sera versée après achat du matériel, au vu des différentes factures.

Article 3. – La Ville de Rouen se réserve le droit de faire contrôler à toute époque par des délégués désignés à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les opérations et écritures de l'Association.

Article 4. – La subvention due par la Ville de ROUEN sera virée au compte bancaire n° 00019816601 ouvert au CIN à ROUEN Saint-Sever au nom de l'Association.

Fait à ROUEN, en l'Hôtel de Ville, le

p. l'Association  
Elan Gymnique Rouennais

p. la Ville de ROUEN  
par délégation,

Yann JARNAULT,  
Président

Jean-Michel GUYARD,  
Adjoint au Maire